

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, Mme RICHIER, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, M. DEMEURE, M. ETIENNE, M. DESHAYES, M. JAUNEAU.

Absents : Mme CHABRIER Claire (pouvoir donné à M. VYNCKE), Melle CHABRIER Marie (pouvoir donné à M. GOWIE), M. MORIN (pouvoir donné à M. LESTIEN), M. ENJARY (pouvoir donné à M. DESSAUX), Mme OVERZEE (pouvoir donné à Mme DAUMAIN), Mme ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. PAJAK), Mme GHEERBRANT (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme BOURDARIAS, M. MARI, Mme DESMEDT.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Madame DAUMAIN.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 30-2009 du 27 novembre 2009**, fixant les tarifs des étals et des consommations/préparations vendues à l'occasion du marché de Noël organisé les 12 et 13 décembre.

↳ **Décision 31-2009 du 30 novembre 2009**, acceptant la proposition de la société DICOREP en vue de procéder à différents travaux et aménagements de sécurité sur la commune.

↳ **Décision 32-2009 du 30 novembre 2009**, acceptant la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet ARCHICOP le 8 janvier 2007 pour la réalisation d'un Centre Technique Municipal.

↳ **Décision 33-2009 du 1^{er} décembre 2009**, fixant le tarif du séjour à LOCTUDY du 28/05/2010 au 04/06/2010.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2009

Il n'y a aucune remarque.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 20 voix (absence M. JAUNEAU), 3 abstentions.*

CONVENTION TRI-PARTITE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE BI-COMMUNALE SITUÉE A BRIIS-SOUS-FORGES

Madame DEZARD rappelle qu'une crèche bi-communale (Briis-Sous-Forges / Forges-Les-Bains) a été mise en service en 2006 et que la gestion de cette crèche parentale a été confiée à une association : L'île aux enfants, sous l'égide d'une première convention tri-partite signée le 15 novembre 2006 (entre les deux communes et cette association).

Après deux premières années de fonctionnement un peu difficiles (démissions de membres du bureau), cette association a trouvé une plus grande stabilité.

D'un commun accord, il est apparu nécessaire de faire évoluer la convention initiale qui ne donnait plus satisfaction sur plusieurs points.

La nouvelle convention proposée ce soir améliore le suivi de la gestion, notamment en réunissant tous les trimestres, un comité composé de représentants des trois parties.

Sur le plan financier, les deux communes continuent à participer à l'équilibre du budget de l'association, étant précisé que chaque conseil municipal reste libre d'attribuer ce qu'il veut par rapport à la proposition faite par le comité de gestion.

Autre point important, il est stipulé qu'à l'issue de sa durée de vie, la présente convention devra être revue, ce qui signifie l'obligation d'un nouvel engagement contractuel.

Enfin, il est possible à chaque partie de sortir de la convention dès lors qu'elle ne peut plus honorer ses engagements moyennant un préavis de six mois.

Monsieur LESTIEN ajoute que cette nouvelle convention est le résultat du retour d'expérience ainsi que d'un meilleur engagement des instances dirigeantes de l'association.

En réponse à une question, Madame DEZARD précise que la subvention annuelle par enfant est de l'ordre de 1 500 €. Il n'y a pas de plancher ou de plafond fixé dans la convention. Le rôle du comité de gestion est d'apprécier la pertinence de la gestion de l'association afin d'argumenter auprès du conseil municipal qui reste, encore une fois, seul décideur.

Monsieur LESTIEN confirme que l'idée n'est pas d'éponger les résultats d'une éventuelle mauvaise gestion.

Monsieur BOUCHON rappelle que la commune de Briis-Sous-Forges prend à sa charge les frais de mise à disposition des locaux, par exemple tous les fluides.

Madame DEZARD confirme et précise que cette disposition relève d'une autre convention qui a été signée entre les deux communes pour une durée de 10 ans.

Monsieur ETIENNE demande les raisons pour un préavis de six mois dans le cas d'une résiliation ?

Madame DEZARD répond que c'est un délai qui a été demandé par l'association pour lui donner le temps de rebondir pour le cas où la convention serait dénoncée.

Monsieur DESHAYES demande des précisions sur l'attribution des places disponibles par le comité ad hoc ?

Madame DEZARD précise que les dossiers de demande sont d'abord examinés en commission scolaire avant d'être soumis à l'examen du comité d'attribution.

(Arrivée de Monsieur JAUNEAU à 9h05).

Monsieur LESTIEN remercie Madame DEZARD et Monsieur AUDONNEAU pour leur investissement dans ce dossier.

➤ *La convention présentée ci-dessus est approuvée par 24 voix. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.*

GYMNASE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Pour le lot peinture, Entreprise MENEGUZZO :

- Le premier devis concerne la mise en place de bandes à peindre dans les deux salles de l'étage pour un montant de 2 220 € HT.

- Le second devis correspond à une moins value sur la mise en peinture des cloisons intérieures pour un montant de 8 820 € HT. Ceci est le corollaire de l'avenant qui a été passé avec l'entreprise BELLARD pour étendre la surface des cloisons intérieures habillées en bois.

Ces deux devis représentent en cumul, une économie de 6 600 € HT ce qui représente – 13,62 % du marché initial (48 450 € HT).

Monsieur DEMEURE demande si une moins value est prévue pour l'entreprise qui a posé les panneaux en ce qui concerne le surcoût lié aux bandes à peindre ?

Monsieur BOUCHON répond que les panneaux supplémentaires qui ont été posés concernent les distributions du rez-de-chaussée et de l'étage alors que les bandes à peindre sont dans les deux salles de réunions sur une hauteur de 2,5 m, la partie la plus visible pour les utilisateurs.

Pour le lot sols souples, Entreprise ART DAN :

- Le devis concerne des tracés sportifs complémentaires et la mise en œuvre dans le dojo du même sol souple que dans la grande salle. Ce sol souple plus épais que les dalles plastiques prévues initialement (13 mm contre 5) va permettre d'avoir un meilleur amorti sous les tatamis et d'éviter l'acquisition de sous tapis (environ 5 000 €).

Le montant du devis est de 3 865,38 € HT soit 4,48 % du marché initial (86 245,26 € HT).

En globalité avec les avenants déjà passés lors des précédents conseils, on arrive à un total de 49 875,31 € HT, soit 1,79 % de l'ensemble des marchés initiaux.

➤ *Le conseil par 20 voix pour, 4 voix contre approuve ces travaux supplémentaires. Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises.*

Monsieur LESTIEN ajoute pour information que la commune va faire appel à une assistance juridique pour analyser l'ensemble des causes des retards et des dysfonctionnements ainsi qu'à une assistance technique pour les opérations de réception. Pour ces deux assistances, la commune est en attente des devis.

Les différents problèmes rencontrés sur le chantier du gymnase illustre la nécessité d'avoir un maître de l'ouvrage entouré de conseillers qui ne sont pas partie prenante à l'affaire et qui n'auront pour seul objectif que de servir les intérêts de la commune.

OUVERTURE DE CREDITS EN ANTICIPATION SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2010

Monsieur BOUCHON rappelle que d'ici le vote du budget 2010 à la fin mars, il va être nécessaire d'engager des dépenses indispensables à l'ouverture du gymnase, telles l'acquisition de mobiliers sportifs, tous les équipements de sécurité (extincteurs, plans de sécurité), vérification des équipements posés (agrès, cordes à grimper), etc... Sans ces dépenses, le gymnase ne sera pas pleinement opérationnel.

Monsieur AUDONNEAU poursuit en annonçant que l'article L 1612-1 du C.G.C.T. permet d'ouvrir par anticipation, des crédits en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice précédent.

Les crédits nécessaires pour le gymnase ont été évalués à 80 000 €.

Monsieur ETIENNE demande pourquoi il n'y a pas de devis pour étayer cette demande de crédits ?

Monsieur LESTIEN répond que le C.G.C.T. fait obligation de définir le montant des crédits et leur affectation, sans plus. Comme pour le budget annuel, le vote des crédits précède l'engagement des dépenses et donc leur montant définitif. A ce stade, on en reste aux évaluations, la problématique du choix des meilleures offres et donc de la mise en concurrence venant après.

➤ *Le conseil par 20 voix pour, 4 contre autorise cette ouverture de crédits par anticipation.*

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT. DEBAT POUR LE CHOIX DU DOSSIER A PREPARER EN VUE DE SA PRESENTATION AU FINANCEMENT DE L'ETAT

Monsieur LESTIEN annonce que la discussion de ce soir va porter uniquement sur le choix du projet, la validation du dossier de demande de subvention étant programmée pour le prochain conseil qui aura lieu dans les tous premiers jours de janvier 2010.

En effet, il y a urgence. Alors que la commission d'élus en charge de la répartition de la dotation s'est réunie à la préfecture le 7 octobre dernier pour définir les opérations éligibles, le Préfet n'a envoyé le dossier circulaire que le 7 décembre avec une date limite de remise des dossiers le 8 janvier 2010.

Monsieur LESTIEN signale que cet agenda est extrêmement contraignant et pénalisant pour les communes, et s'interroge sur les finalités réelles d'un tel mode de fonctionnement.

Heureusement, la commission travaux a en pré-projet, un dossier qu'il est possible de finaliser rapidement en faisant appel au cabinet qui nous assiste sur les travaux de voirie. Comme de surcroît chaque commune ne peut déposer qu'un seul dossier, le champ des possibles se réduit à ce seul projet.

Monsieur LESTIEN laisse la parole à Monsieur BOUCHON pour une présentation plus détaillée.

Monsieur BOUCHON présente les grandes caractéristiques de l'opération :

Créer le long du CD 97, entre l'école élémentaire et le pôle sportif, des aménagements sur le bas côté sud. Ces aménagements consistent en une liaison douce piétonne avec des traversées de la départementale aménagées et sécurisées. Il est également envisagé de procéder à l'enfouissement d'une grande partie des réseaux et de mettre en place un nouvel éclairage public moderne et performant qui éclairera à la fois la voirie mais également la nouvelle sente piétonne.

A cette fin, Monsieur BOUCHON présente plusieurs modèles susceptibles de convenir.

Après un débat portant sur divers aspects techniques du futur projet (tranchée commune, branchements particuliers sous chaussée par fronçages, performances des différents modèles, gestion de l'éclairage, etc...), le conseil fait le choix d'un modèle de poteau et de candélabre.

Monsieur LESTIEN annonce que ce pré projet sera finalisé et chiffré d'ici le prochain conseil fixé au mardi 5 janvier 2010.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ETUDIANTS EN ARCHITECTURE

Monsieur GOWIE rappelle que la commune a le souhait de revitaliser son centre ville (espaces publics et bâtiments).

Pour réaliser une étude de définition, il est proposé de faire appel à trois architectes qui viennent d'obtenir leur MASTER et qui doivent encore passer par une phase de probation professionnelle pour exercer.

Cette phase d'une durée de six à sept mois sera encadrée sur le plan professionnel par un architecte déjà en exercice pour assurer un rendu de qualité, important pour la commune, mais également pour les trois étudiants qui auront à soutenir leur projet devant un jury.

Pour pouvoir accueillir ces trois jeunes, il est proposé une convention quadri-partite entre l'école d'architecture Paris la Villette, l'entreprise d'accueil (c'est-à-dire la mairie) associée pour l'occasion avec l'architecte encadrant, les jeunes en phase d'habilitation et enfin une association loi 1901 qui sert de relais administratif et financier tant sur le plan salarial que fiscal.

Cette association dénommée Passerelle V (lire v) facturera la journée d'architecte étudiant 103,32 € HT, chaque jeune devant réaliser 120 jours de travail durant la phase probatoire.

Le total est donc de :

$$120 \times 103,32 \times 3 = 37\,195,20 \text{ € HT}$$

Monsieur ETIENNE ajoute que les frais d'étude liés à la revitalisation du centre ville peuvent faire l'objet d'un financement par le FISAC. C'est même une première étape obligée devant déboucher sur une programmation d'actions qui seront-elles aussi financées. Les trois étudiants pressentis seront amenés à réfléchir et à proposer aux élus des idées pour la création d'un télé centre de travail, l'intégration de deux ou trois nouveaux commerces, la restructuration de l'ancienne mairie, la création d'une maison médicale, etc...

Ces trois jeunes sont déjà diplômés mais ont besoin d'une première expérience professionnelle en maîtrise d'œuvre pour pouvoir exercer définitivement. Ils sont complémentaires les uns des autres en terme de spécialisation (paysage, urbanisme et conception) et répondent à priori aux attentes de la mairie après une première sélection par l'école d'architecture et avoir été reçus en mairie par le Maire, l'Adjoint à l'urbanisme et Monsieur ETIENNE.

Monsieur GOWIE précise que l'encadrement des trois jeunes par un architecte déjà en poste sera fait sans surcoût. L'avantage de recourir à l'association réside principalement dans le fait qu'il s'agit d'une prestation facturée à une association et non d'un contrat de travail conclu avec chaque jeune, donc sans les obligations qui découlent d'une fin de C.D.D.

Monsieur ETIENNE précise que l'association se situe au sein même de l'école d'architecture avec laquelle elle travaille en synergie, ce qui est un gage de sérieux quant aux conditions de mise à disposition.

Monsieur LESTIEN demande à ce que tout soit cadré avant l'arrivée des trois architectes, notamment la commission d'élus qui sera chargée du suivi de leur réflexion. Cela pourrait être la commission urbanisme élargie. L'approche globale pourrait reposer sur une analyse de l'existant, une proposition de différents scénarios puis le projet lui-même.

A titre indicatif, pour la réflexion à venir, Monsieur LESTIEN annonce la visite d'un télé centre existant dans le département de l'Orne début janvier 2010, à une date qui reste à déterminer.

Madame DAUMAIN demande si l'on a une idée de ce que coûterait une prestation équivalente fournie par un cabinet d'architectes ?

Monsieur GOWIE déclare que répondre à une telle question n'est pas aisé car les architectes raisonnent toujours par rapport à une masse de travaux à venir. Cependant, une fourchette large de 75 000 à 150 000 € paraît réaliste.

Monsieur LESTIEN souligne que la démarche proposée est à mi chemin entre un travail d'étudiants et un travail de professionnel dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

➤ *Le conseil par 23 voix pour, 1 abstention approuve la convention proposée. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en vue d'accueillir les trois jeunes architectes.*

Madame DAUMAIN souhaite que les réunions de la commission de suivi soient largement anticipées pour permettre la participation du plus grand nombre d'élus.

QUESTIONS DIVERSES

~ Madame DEZARD s'exprime au nom de Madame CHABRIER, Présidente de la commission des affaires scolaires et fait part d'un problème au niveau de la facturation des services périscolaires.

En effet, environ 100 familles n'ont pas remis en mairie leur avis d'imposition 2008 ou ne l'ont remis que très récemment, pour l'actualisation de leur quotient familial. Après deux facturations sur la base du quotient familial de l'année scolaire passée et rappel au bas des factures (mois de septembre et octobre) les familles qui n'ont rien remis ou ont remis trop tardivement sont repassées au tarif maximum au mois de novembre.

Suite à cela, quelques familles ont réagi en demandant une régularisation rétroactive comme si elles avaient remis leur avis en temps voulu.

La question posée par ces familles met en exergue la difficulté de faire accepter et de faire respecter des règles pourtant largement connues. Pour mémoire, une première information est faite dans le dossier d'inscription scolaire distribué en juin pour l'année scolaire à venir puis les deux rappels de septembre et octobre sont faits. De plus, de nombreuses relances verbales sont faites à l'accueil pour les familles qui viennent régler en mairie.

Pour Madame DEZARD, la prévenance à l'égard des familles est certes une bonne chose, mais vouloir faire plus ouvrirait les portes de l'assistanat. La commission des affaires scolaires préconise de ne pas modifier les règles existantes et de ne pas faire droit aux demandes de régularisations rétroactives.

Après débat, un consensus se dégage pour maintenir le fonctionnement existant.

~ Intervention de Monsieur DEMEURE au sujet de la réunion du 11 décembre sur la Poste et le Centre Ville. Monsieur DEMEURE lit la déclaration suivante :

« Félicitations à Antoine LESTIEN et aux adjoints pour avoir réussi le tour de force de fédérer autour d'un même enjeu :

- un ministre,
- un sénateur,
- un député,
- un président de chambre de commerce,
- un conseiller général.

pas tous de la même tendance politique dans une réunion qui regroupait plus d'une centaine de personnes.

Je propose des applaudissements (*applaudissements du conseil*).

Je souhaite également faire part de ma consternation au sujet de certaines interventions de l'assistance.

Je m'explique : placé au fond de la salle, je n'entendais pas bien ce qui était dit mais je percevais bien le ton employé, invectives, agressivité, impolitesse, limite insultes pour s'adresser à ces élus dont je rappelle qu'ils étaient là pour nous aider à résoudre un problème critique.

Il me semble que lorsqu'on demande à quelqu'un, élu ou pas, de nous aider dans un combat qui sera incertain et difficile, on le pouponne, on lui montre la force de son engagement et on évite surtout de lui rentrer dans le chou... ce que nous faisons avec nos enfants quand on leur apprend à dire s'il vous plaît et merci.

Malheureusement, en vieillissant, nos fiers intervenants de vendredi dernier ont oublié les leçons de leurs parents. Monsieur Christian SCHOETTL apprécie ma « fraîcheur », d'autres s'amusent de ma naïveté politique. Je revendique donc haut et fort, ma fraîcheur et ma naïveté pour décerner tout ensemble :

- la palme de la bêtise,
- le César de la stupidité,
- l'Oscar de la connerie

Aux personnes qui ont copieusement incendié nos élus la semaine dernière ».

Monsieur LESTIEN précise que les personnes auxquelles il est fait référence étaient des extérieurs à la commune.

~ Monsieur DESSAUX fait part des premiers résultats de la performance de la nouvelle station d'épuration intercommunale (située à Briis-Sous-Forges). La qualité de l'eau de la Prédécelle est passée de mauvaise à moyenne. Les pollutions résiduelles qui empêchent de faire mieux pour le moment semblent provenir pour la plupart des branchements non conformes aux réseaux séparatifs.

~ Monsieur DESHAYES demande des précisions sur le salage du matin qui n'a semble-t-il pas été très efficace.

Monsieur BOUCHON convient que les conditions météo, fonte de la première neige puis regel, ont favorisé la constitution d'une première couche d'accroche sur laquelle le sel agit peu, ce qui explique les difficultés de circulation générales en dehors des grands axes.

~ Monsieur LESTIEN annonce que le Conseil Général de Paris s'est prononcé favorablement pour la vente des bâtiments Vitalis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

Le Maire,



Antoine LESTIEN